

**Front de défense des non-syndiquéEs**

#### Communiqué de presse

**Pour diffusion immédiate**

***Journée mondiale pour le travail décent :***

***Travailleuses et travailleurs migrants, pas des marchandises!***

**Montréal, le 7 octobre 2014 —** Le comité Travail migrant du Front de défense des non-syndiqué.e.s profite de la Journée mondiale pour le travail décent pour lancer la campagne « Travailleuses et travailleurs migrants : pas des marchandises! ». Cette campagne vise à dénoncer l’exclusion et la discrimination systémique dont sont victimes ces personnes et à sensibiliser les élu.e.s et la population à l’importance de garantir le respect de leurs droits fondamentaux. « Les témoignages d’exploitation et de non-respect des droits s’accumulent. Ces personnes migrantes ont un grand besoin de la solidarité de la population du Québec pour faire valoir leurs droits », témoigne Enrique Lianes, porte-parole de l’Association des travailleuses et travailleurs étrangers temporaires.

Chaque année, des milliers de travailleuses et de travailleurs migrants peu spécialisés arrivent au Québec. Ces personnes viennent occuper des emplois souvent délaissés par la main-d’œuvre locale, généralement à cause des mauvaises conditions offertes. Trop souvent, leurs droits fondamentaux ne sont pas respectés. « Or, toutes les personnes salariées du Québec ont droit à des conditions de travail décentes, sans discrimination. Toutes devraient avoir accès aux mêmes moyens pour assurer le plein exercice de leurs droits », affirme Mélanie Gauvin, porte-parole du Front de défense des non-syndiqué.e.s.

Jusqu’au 18 décembre, Journée internationale des migrants, la population est invitée à interpeller le gouvernement du Québec en apportant son soutien à six grandes revendications :

* que l’on facilite l’accès à la citoyenneté pour toutes les travailleuses et tous les travailleurs étrangers temporaires;
* que l’on mette fin au permis nominatif, c’est-à-dire que le permis de travail ne soit plus lié à un seul employeur;
* que les travailleuses et travailleurs étrangers temporaires aient le droit de changer librement d’employeur;
* que l’on reconnaisse le droit à la syndicalisation dans tous les secteurs d’activités, y compris le secteur agricole;
* que les travailleuses domestiques soient protégées contre les accidents du travail et les maladies professionnelles;
* que des inspecteurs du travail vérifient le respect et l’application des lois dans les entreprises qui emploient des travailleuses et travailleurs étrangers.

« Afin que cessent les injustices envers les travailleuses et travailleurs migrants, nous exhortons le gouvernement du Québec à respecter ses obligations envers ces personnes les plus discriminées, notamment leur droit à la syndicalisation et à la négociation collective! », déclare Daniel Boyer, président de la FTQ.

Toute personne désirant poser un geste de solidarité envers les personnes migrantes qui travaillent au Québec est invitée à téléverser un *selfie* ([autoportrait](http://fr.wikipedia.org/wiki/Autoportrait) photographique) sur lequel elle indique son appui à l’une ou l’autre des revendications sur la page [Facebook](http://fr.wikipedia.org/wiki/Facebook) de la campagne :

<https://www.facebook.com/pages/Travailleuses-et-travailleurs-migrants-pas-des-marchandises/658905924217525?ref=profile>

- 30 -

Pour information : Mélanie Gauvin, porte-parole du Front de défense des non-syndiqué.e.s

Téléphone : 514 270-7863 poste 25 (bur.) ou : 514 795-0929 (cell.)

Le comité Travail migrant du Front de défense des non-syndiqué.e.s (FDNS) regroupe les organismes suivants : Association des aides familiales du Québec (AAFQ), Centre des travailleuses et des travailleurs immigrants (CTI), Centre international de solidarité ouvrière (CISO), Centre Justice et foi, Comité d’action contre la traite humaine interne et internationale (CATHII), Conseil central du Montréal métropolitain-CSN(CCMM-CSN), Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ).